



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Numéro spécial
Délégations de signature
Juin 2003

Publié le 1^{er} juillet 2003

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| SECRETARIAT GÉNÉRAL | 1 |
| SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE | 1 |
| BUREAU DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION | 1 |
| Arrêté préfectoral n° 2003-1599 autorisant M. Hugues BESANCENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aude, à exercer l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture..... | 1 |

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION

Arrêté préfectoral n° 2003-1599 autorisant M. Hugues BESANCENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aude, à exercer l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 50-722 du 24 juin 1950 modifié et notamment son article 3 relatif à la délégation des pouvoirs propres aux préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans le département ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret du 6 janvier 2000 portant nomination de M. Gérard BOUGRIER en qualité de préfet de l'Aude ;

Vu le décret du 24 avril 2002 portant nomination de M. Hugues BESANCENOT en qualité de sous-préfet de 2^{ème} classe, directeur du cabinet du préfet de l'Aude ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2002-3804, 2002-3626 et 2002-3803 donnant respectivement délégation de signature à M. Henri JEAN, secrétaire général de la préfecture, à M. Christian GUEYDAN, sous-préfet de Narbonne et à M. Antoine ANFRE, sous-préfet de Limoux ;

Considérant le changement d'affectation de M. Henri JEAN, secrétaire général de la préfecture et la nécessité en découlant d'assurer l'intérim de ses fonctions,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

M. Hugues BESANCENOT, sous-préfet de 2^{ème} classe, directeur du cabinet du préfet de l'Aude, est chargé d'exercer, à compter du 23 juin 2003, l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de l'Aude.

A ce titre, il est habilité à signer tous arrêtés, décisions, circulaires relevant des attributions de l'Etat dans le département de l'Aude ainsi que les rapports, correspondances et documents à l'exception :

1. des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département,
2. des réquisitions de la force armée,
3. des arrêtés de conflit

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues BESANCENOT, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par M. Christian GUEYDAN, sous-préfet de Narbonne.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence de M. Christian GUEYDAN, coïncidant avec celle de M. Hugues BESANCENOT, cette délégation est exercée dans les mêmes conditions par M. Antoine ANFRE, sous-préfet de Limoux.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n°2002-3804 du 14 août 2002 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Narbonne, le sous-préfet de Limoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 23 juin 2003
Le préfet
Gérard BOUGRIER

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 38,42 euros

Prix du numéro : 3,20 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude

Service des moyens et de la logistique

Bureau du courrier et de la documentation

B. P. 836

11012 CARCASSONNE Cedex

Directeur de la publication :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689